



Elaborer l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)

Un support pour rendre compte de l'utilisation des ressources et évaluer la mise en œuvre du CPOM et de l'EPRD

Objectifs

- ❖ Connaître le contexte législatif (lois de financement de la sécurité sociale de 2016, 2017 et 2018) et réglementaire (décret du 21 décembre 2016 codifié, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis),
- ❖ Acquérir les connaissances nécessaires pour élaborer l'ERRD,
- ❖ Maîtriser la procédure de l'ERRD au sein du nouveau dispositif, et en particulier dans le cadre de la mise en œuvre d'un CPOM.

Programme

1. L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico sociaux sous EPRD

- L'ERRD comme moyen de rendre compte via une procédure réglementée : échéances, transferts sur une plateforme.
- La place de l'ERRD dans le cadre d'une négociation contractualisée via le dialogue de gestion (CPOM).

2. L'ERRD : composition et construction

- Tableau de l'activité réalisée
- Le ou les CRP (principal ou annexes)
- Le suivi durant l'année, les décisions modificatives ou transferts de crédits.
- Les tableaux annexes relatifs à l'emploi des crédits (frais de personnels, tableau de répartition des charges, tableau des provisions et réserves, etc..)
- Le rapport d'activité réalisée et financier
- L'ERRD synthétique, le calcul de la capacité d'autofinancement réalisée.
- Du résultat comptable au résultat administratif, l'affectation du résultat : affectation à un projet (réserves) et porosité du résultat
- Lien entre l'affectation du ou des résultats avec les fiches actions du CPOM
- Les résultats : moyens des objectifs.
- Le bilan financier et les ratios
- Le tableau de bord ANAP : un complément à l'ERRD
- Les indicateurs réglementés dits indicateurs de performance : ANAP.
- Repérer les sources de collecte des indicateurs (frais de personnel, GRH, le suivi des usagers, de l'activité, etc..)

Date(s) :

Inter: date à fixer en fonction des sollicitations

Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :

Inter: URIOPSS - Marseille

Intra: dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :

Inter: 1 jour – 7 heures

Intra: selon vos besoins

Coût :

Inter: 280 €

Intra: selon la durée

Public :

Directeurs, Responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles, la présence du binôme directeur/comptable est souhaitée
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports de connaissances théoriques, exposés
- ❖ Échanges entre participants
- ❖ Étude de cas, cas pratiques
- ❖ Travaux de groupe
- ❖ Support de projection remis sur support papier

Recommandations:

Amener dans la mesure du possible vos derniers documents (EPRD validé par exemple)

Intervenant :

Luc MAUDUIT
Consultant formateur,
gestion budgétaire et tarifaire des ESMS, membre du groupe « gestion tarification » de l'UNIOPSS.